

## **SÉANCE DU LUNDI 6 JUIN 2016**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 6 juin 2016 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Jean-Pierre Allard et Marcel Dubé.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-06-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
- 3) Adoption du registre des chèques au 31 mai 2016
- 4) Service en matière d'imagerie médicale au centre hospitalier de Mont-Laurier
- 5) TACAL – Adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf
- 6) RIDR – Collecte des matières organiques 2017
- 7) Centre l'Impact et École du Méandre de Rivière-Rouge- Bourses
- 8) Le p'tit train du Nord - Déclaration des dépenses
- 9) Mandat Me Jacques Beaudoin – Audition à la cour municipale
- 10) Dérogation mineure – André Paquin
- 11) Avis de motion – Amendements au règlement de zonage et au règlement de dérogation mineure
- 12) Inspecteur adjoint – Bâtiment et environnement
- 13) Internet Haute-Vitesse
- 14) Chemin Lalonde – Nouvelle dénomination : Chemin Richard
- 15) Informations et correspondances
  - a) MTQ – Projets de construction de deux îlots et asphaltage
  - b) Circuit des légendes – 11 juin 2016
  - c) Rampe de mise à l'eau – Lac-Allard
  - d) C.A. – Barrage Parc Georges-Painchaud et rampe de mise à l'eau
- 16) Varia
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2016-06-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mai 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-06-03

#### **3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2016**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de mai 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600189 à C1600230, totalisant 30 199.46\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1600115 à P1600121 (élus), totalisant 3 507.89\$ et les numéros P1600107 à P1600114 et P1600122 à P1600142 (employés) totalisant 13 358.03\$ et portant sur la période du 28 avril au 31 mai 2016.

Adoptée

2016-06-04

**4. SERVICE EN MATIÈRE D'IMAGERIE MÉDICALE AU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER**

**CONSIDÉRANT** que de nombreux résidents de Mont-Laurier et des municipalités avoisinantes sont obligés de se déplacer au centre hospitalier de Sainte-Agathe, distant de 160 km ou à celui de Maniwaki situé à plus de 70 km pour pouvoir passer des examens diagnostiques relevant du domaine de l'imagerie médicale;

**CONSIDÉRANT** que cet état de fait dure depuis l'été 2015 et serait imputable à un manque d'effectif médical spécialisé en radiologie;

**CONSIDÉRANT** que nous comprenons, monsieur le ministre, que des efforts ont certainement dû être déployés en vue de recruter un ou des radiologistes, et ce, selon ce qui est prévu sur le plan des effectifs médicaux, aux fins d'assurer une continuité de services pour les résidents de la Ville de Mont-Laurier et pour les autres résidents de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que nous sommes d'avis que des mesures exceptionnelles doivent être déployées pour mettre fin à la situation décrite précédemment, puisque la clientèle de notre région a toujours reçu, ici même à Mont-Laurier, les services en imagerie médicale qu'elle doit maintenant aller chercher à plusieurs dizaines de kilomètres;

**CONSIDÉRANT** que nous avons été interpellés récemment relativement à cette problématique et que si nous faisons appel à vous, c'est que les autorités politiques de notre MRC avaient eu l'assurance de votre part, lors d'une rencontre à Mont-Laurier, que notre secteur, la MRC d'Antoine-Labelle, continuera de bénéficier de la même qualité de services en matière de santé et de services sociaux, malgré l'éloignement des centres décisionnels suite aux réformes récentes dans le réseau de la santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se questionner par rapport à cet engagement quand notre population vit depuis plusieurs mois déjà les inconvénients que nous vous avons signifiés précédemment;

**CONSIDÉRANT** que les résidents de Mont-Laurier et ceux des collectivités avoisinantes attendent impatiemment, Monsieur le Ministre, qu'on remédie à cette baisse de services, d'autant plus qu'elle affecte une population qui comprend une forte proportion de personnes âgées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité

De présenter une demande auprès du ministre de la Santé et des services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, de prendre tous les moyens pour que cette problématique se règle dans les meilleurs délais.

De transmettre une copie de ladite résolution à la Ville de Mont-Laurier afin de signifier notre appui ainsi qu'au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2016-06-05

**5. TACAL – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait une demande au TACAL pour adhérer au transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir adhérer au service de transport adapté et collectif, le TACAL doit obtenir le consentement des municipalités signataires audit service;

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay accepte l'adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf au service de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2016-06-06

**6. RIDR – COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES 2017**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville  
Et résolu à l'unanimité :

D'informer la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge que la Municipalité de Lac-Saguay entend débiter la collecte des matières organiques en 2017 ou lorsque le service sera disponible.

Adoptée

2016-06-07

**7. CENTRE L'IMPACT ET ÉCOLE DU MÉANDRE DE RIVIÈRE-ROUGE - BOURSES**

Demande du Centre l'Impact et l'École du Méandre de Rivière-Rouge une contribution financière pour souscrire à une bourse qui sera remise, au nom de la Municipalité de Lac-Saguay, à un récipiendaire lors de la soirée reconnaissance. Par les années passées, un montant de 50\$ avait été émis pour chacune des écoles.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'émettre un chèque de 50\$ pour chacune des écoles.

Adoptée

2016-06-08

**8. LE P'TIT TRAIN DU NORD – DÉCLARATION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire Le p'tit train du Nord — section de la Municipalité de Lac-Saguay fait partie de la Route verte no 2;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports annonçait une aide financière compensatoire ad hoc pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte à raison de 1414 \$ par kilomètre de piste pour le parc linéaire Le p'tit train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, sont assumés par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux déjà financés dans le cadre d'un autre programme d'aide financière;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire Le p'tit train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- la contribution financière versée à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit train du Nord pour des travaux exécutés par elle-même;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

Il est proposé par Jean-Pierre Allard, appuyé par Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité, d'adopter la déclaration des dépenses au montant de 1580\$ telle que présentée par le directeur général.

Adoptée

2016-06-09

**9. MANDAT ME JACQUES BEAUDOIN – AUDITION À LA COUR MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Jacques Beaudoin, avocat, à représenter Richard Gagnon, directeur général, à la cour municipale, et ce, en lien avec une contravention émise sur les heures de travail.

Adoptée

2016-06-10

**10. DÉROGATION MINEURE – ANDRÉ PAQUIN**

Une dérogation mineure avait été acceptée à 1,19m sous la résolution 2015-06-07.  
Après explications et suite aux recommandations du CCU

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur André Paquin du 22, chemin à la Lac-à-la-Truite pour porter la marge de recul avant à 0,96m.

Adoptée

2016-06-11

**11. AVIS DE MOTION – AMENDEMENTS DÉROGATION MINEURE**

Le conseiller Luc Bélisle, donne avis de motion de la présentation lors de la séance ordinaire du lundi 4 juillet 2016, qu'il y aura amendements au Règlement 93-02 en lien avec les dérogations mineures.

Adoptée

2016-06-12

**12. INSPECTEUR ADJOINT – BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Martin Cerantola inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement.

Adoptée

2016-06-13

**13. INTERNET HAUTE-VITESSE**

Une offre de service a été déposée par BC2 Tactique au Comité Internet Haute-Vitesse afin de quantifier et de géolocaliser les besoins en Internet Haute-Vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le montant de l'offre de service s'élève à 21 500\$ (taxes non incluses), montant qui pourrait être divisé par les 17 municipalités de la MRC.

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

De contribuer, jusqu'à concurrence de 1276\$, à la quantification et la géolocalisation des besoins en Internet Haute-Vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2016-06-14

**14. CHEMIN LALONDE – NOUVELLE DÉNOMINATION : CHEMIN RICHARD**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier le nom du chemin Lalonde pour le chemin Richard, et ce, pour des raisons patrimoniales.

Adoptée

**15. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE**

**a) MTQ – Projets de construction de deux îlots et asphaltage**

**b) Circuit des légendes – 11 juin 2016**

**c) Rampe de mise à l'eau – Lac-Allard**

**d) C.A. – Barrage Parc Georges-Painchaud et rampe de mise à l'eau**

**16. VARIA**

Aucun sujet à discuter.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016-06-15

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. 20h15

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2016-06-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse